

Etablissement d'un programme d'armement

Titre(s) : Etablissement d'un programme d'armement [Texte imprimé] : rôle des divers organismes intervenant dans l'élaboration d'un programme / 70ème promotion de l'Ecole Supérieure de Guerre

Ensemble : Etablissement d'un programme d'armement Texte imprimé [S. l.] 1956 70ème promotion de l'Ecole Supérieure de Guerre Ecole Supérieure de Guerre étude en commission 11 sous-dossiers Etudes Générales

Auteur(s) : École supérieure de guerre Paris

Editeur, producteur : [S. l.] : Ecole Supérieure de Guerre, 1956

Description matérielle : 14 pièces ; 27 cm + annexes, schéma

Collection : Etudes Générales 1er cycle

Appartient à la collection : Etudes Générales

Titre de forme : [Promotion de l'Ecole Supérieure de Guerre. Ecole Supérieure de Guerre. 1956-1957]

Note sur le contenu : Pièce 21, Rôle des divers organismes intervenant dans l'élaboration des programmes et la conduite des études ; Pièce 22-1, Extrait du Journal Officiel du 8 mars 1956 page 2364 ; Pièce 22-2, Arrêté (J. O. du 9.10.1949) portant attributions des généraux inspecteurs des armes ; Pièce 22-4, Attributions du général Inspecteur des Troupes Coloniales ; Pièce 23-1, Arrêté (J. O. du 9.10.1949) portant attributions du Commandement Supérieur du train ; Pièce 23-2, Arrêté (J. O. du 9.10.1949) portant attributions du Commandement Supérieur des transmissions de l'armée de terre ; Pièce 24-2, Fiche ; Pièce 25, Extrait de la loi du 3 juillet 1935 ; Pièce 26-1, Arrêté (J.O. du 11.10.1949 p. 10.218) portant attributions de l'inspecteur général des fabrications et des programmes des forces armées ; Pièce 26-2, Arrêté (J.O. du 13 janvier 1954 p. 503) relatif à la création auprès du directeur des études et fabrications d'armement d'une commission technique consultative des fabrications d'armement ; Pièce 27, Arrêté ; Pièce 28, Arrêté (J.O. du 9.10.1949, p. 10.157) portant attributions du général inspecteur du matériel

Sujet - Nom commun : Matériel militaire